

CULTURE



Un auteur en liberté surveillée

Il y a exactement dix ans, Léo Lévesque prenait le monde théâtral par surprise avec *Quand j'y ai dit ça, a parti à rire*, une pièce-choc sur le milieu carcéral. La pièce fit de Lévesque un phénomène médiatique. Ce succès inespéré ne l'empêcha pas de retourner en prison quelques années plus tard et de disparaître de la carte théâtrale pour cinq ans. Aujourd'hui Lévesque a purgé toutes les peines qu'il avait à purger. Il revient au théâtre avec *Les souliers vernis*, une pièce qu'il a écrite en prison à la mort de son père. **Page C-1**



Alain Grandbois

Le poète des *Îles de la nuit*, décédé en 1975, fut un grand voyageur, un Québécois errant, et Odile Tremblay nous rappelle son élégance, sa vie, son oeuvre, en marge de la publication aux Presses de l'Université de Montréal d'une édition critique d'*Avant le chaos*, les 10 nouvelles qu'il avait menées à terme, écrivain rare et rigoureux, tel un Paul Morand né sur les rives du Saint-Laurent. **Cahier D**

Paradis a la confiance de Bourassa

Me Guy Bertrand cherchera à citer le ministre pour outrage au tribunal

Jocelyne Richer
de notre bureau de Québec

APRÈS LES ALLÉGATIONS de pots-de-vin proférées en cour contre lui cette semaine, le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, doit maintenant subir les foudres de l'avocat Guy Bertrand, qui examine les moyens de le citer pour outrage au tribunal, jugeant qu'il a nu « gravement », par ses déclarations, « à l'intégrité du processus judiciaire ».

Dans cette suite de déboires susceptibles de ternir sa réputation, le ministre Paradis peut au moins se consoler en sachant qu'il a l'appui inconditionnel de son chef, le premier

ministre Bourassa. Ce dernier dit « n'avoir aucun motif de douter de l'intégrité du ministre », a-t-il fait savoir par l'intermédiaire de son attachée de presse, Sylvie Godin. Au cours des derniers jours, les deux hommes se sont rencontrés, et M. Bourassa a pour sa part réitéré son « entière confiance » en M. Paradis.

Quant à lui, Me Bertrand, qui défend l'homme d'affaires Raymond Lacroix, estime qu'en disant être victime d'une campagne de salissage M. Paradis a porté des accusations graves à la fois contre l'intégrité du procès, le processus judiciaire et le juge Jean Dagenais, qui doit décider s'il forcera le ministre à émettre un certificat de conformité pour l'exploita-

tion d'un site d'enfouissement, comme le souhaite M. Lacroix.

Mais le procès déborde de la question du site. Selon Me Bertrand, qui avait convoqué les médias hier, le procès ne peut plus se poursuivre, dans les circonstances. À ses yeux, l'intervention de M. Paradis (qui qualifiait jeudi les allégations lancées durant le procès de « fabulation et de campagne de salissage ») a eu un effet négatif sur les témoins. Il soutient que certains de ceux qui devaient comparaître, « dont un témoin important », refusent maintenant de se présenter en cour depuis les déclarations de M. Paradis.

Ces témoins, selon l'avocat, disent vouloir se soustraire au processus ju-

diciaire parce qu'ils craignent d'éventuelles poursuites. Jeudi, à la suite d'allégations faites devant la cour par Jacinthe Lacoste, secrétaire de M. Lacroix, M. Paradis avait déclaré qu'il avait demandé au Procureur général d'examiner la possibilité d'intenter des poursuites contre le témoin, se jugeant injustement traité. Mme Lacoste avait affirmé, notamment, sous serment, que des policiers de la Sûreté du Québec avaient déclaré que la firme de gestion de déchets Laidlaw avait payé une maison au ministre Paradis.

Ce dernier n'a pas voulu commenter les déclarations de Me Bertrand, mais il se dit prêt à comparaître. **Voir page A-4 : Bourassa**



Lorraine Pintal à la tête du TNM

Robert Lévesque

LORRAINE PINTAL, comédienne et metteur en scène, a été choisie, hier, pour succéder à Olivier Reichenbach à la direction artistique et générale du Théâtre du Nouveau Monde. Elle entrera en fonction dès la fin juin, au départ de M. Reichenbach, et deviendra la première femme à diriger la plus importante maison de théâtre au Québec, fondée en 1951.

Lorraine Pintal est la cinquième personnalité à prendre la tête du TNM, après les fondateurs Jean Gascon (1951-1966) et Jean-Louis Roux (1967-1981), puis André Pagé (1982) qui mourut avant de diriger une saison, et Olivier Reichenbach (1982-1992).

Âgée de 40 ans, Lorraine Pintal, qui a signé deux spectacles remarquables au TNM ces dernières années, *Ha! Ha!* et *Ines Pérée et Inat Tendu* de Réjean Ducharme, qui furent des succès de public et de critique, a été préférée à 16 autres candidats, dont neuf avaient été entendus en entrevue. Le comité de sélection, auquel siégeaient entre autres MM. Jean-Louis Roux et Guillermo de Andréa, a recommandé sa candidature à l'unanimité, et le conseil du TNM a adopté également à l'unanimité cette proposition du comité.

Rejointe au téléphone, hier après-midi, Lorraine Pintal ne cachait pas sa joie. D'autant plus que la crise qui a secoué le TNM récemment a fait en sorte que les choses sont maintenant claires et que le directeur artistique du TNM sera dorénavant directeur général de la compagnie et aura toute autorité. « Le TNM a une réputation enviable, artistiquement, affirme Lorraine Pintal, mais sa situation financière est loin d'être enviable, et il va falloir travailler sérieusement à la rétablir. »

D'entrée de jeu, Lorraine Pintal annonce qu'elle maintiendra le type de programmation du TNM et qu'elle fera tout pour que le théâtre du répertoire international et celui du répertoire québécois gardent la première place dans cette salle. « Comptez sur moi, le TNM ne deviendra pas un garage et les locations pour d'autres activités seront très attentivement choisies. J'adore cette salle, et le théâtre doit y garder toute son emprise. » Par contre, af-

Voir page A-4 : TNM

Bois d'oeuvre: le Canada contestera la décision américaine

d'après la Presse canadienne

DÉCISION « indigne », « strictement politique », « outrageante », « hypocrite », c'est en ces termes sévères que l'ensemble des politiciens fédéraux ont attaqué la décision préliminaire du département américain du Commerce prise contre le bois d'oeuvre canadien.

« Il s'agit d'une décision inacceptable que nous allons évidemment contester. Et nous sommes sûrs de gagner. Je constate depuis un bon moment un degré de harcèlement qui est indigne d'un grand pays comme les États-Unis », a déclaré le premier ministre Brian Mulroney, hier après-midi.

Il a d'ailleurs indiqué qu'il avait communiqué avec le président américain George Bush, jeudi soir, pour l'enjoindre d'intervenir pour mettre fin à ce harcèlement commercial.

Le département américain du Commerce a imposé un droit compensateur de 14,48 % sur les exportations canadiennes de bois d'oeuvre de résineux.

Dans une décision préliminaire rendue hier, le département a statué que l'industrie canadienne du bois d'oeuvre bénéficiait de subventions inéquitables en raison des droits de coupe peu élevés réclamés par les gouvernements provinciaux, et en raison des restrictions en vigueur en Colombie-Britannique au niveau de l'exportation de billots.

Le même droit compensateur s'applique à toutes les provinces, sauf aux provinces de l'Atlantique.

Le Québec se trouve en quelque sorte à payer pour la Colombie-Bri-

Voir page A-4 : Bois d'oeuvre

SPLEEN CONSTITUTIONNEL

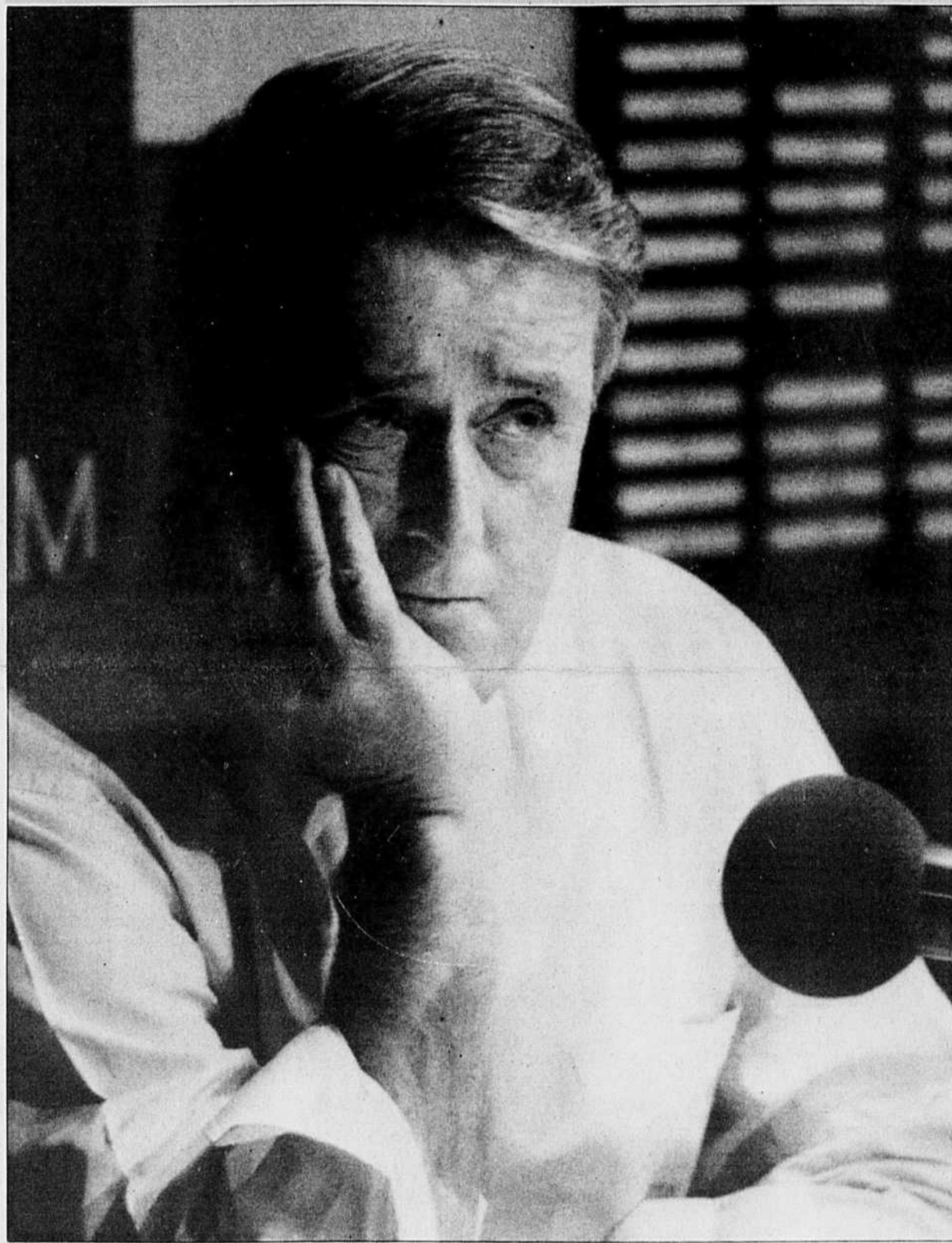


PHOTO PC

Au cours d'une entrevue accordée hier à Chantal Jolis et Jean Cournoyer, sur les ondes du réseau Télémedia, le premier ministre Brian Mulroney s'en est pris à la classe politique québécoise et canadienne. « Il y a une marge importante entre la classe politique et le peuple », a-t-il dit. Le peuple est d'abord préoccupé par l'économie et non par la Constitution. **Voir autres informations, page A-2.**

PERSPECTIVES/ONU

Les casques bleus ne savent plus où donner de la tête

François Brousseau

LES CASQUES BLEUS ne savent plus où donner de la tête ! Le monde est aujourd'hui la scène d'une kyrielle de conflits régionaux, plus ou moins « libérés » par la fin de l'ordre ancien qui avait tenu jusqu'en 1989-90. Résultat : l'Organisation des Nations unies pourrait être sollicitée comme jamais elle ne l'a été, sur de nombreuses scènes du monde, pour « faire la paix » ici et là...

L'importance et la publicité que reçoivent aujourd'hui deux de ces missions, illustrent le rôle nouveau de la grande organisation internationale dans l'après-Guerre froide, en vue de l'établissement d'un « Nouvel Ordre mondial » censé garantir le droit, la paix et les

souverainetés nationales. Mais l'organisation sera-t-elle à la hauteur ? En a-t-elle les moyens logistiques, financiers... et politiques ?

Les Cambodgiens se font la guerre, sur l'une des terres les plus tragiquement éprouvées du XXe siècle ? Appelez New York, ONU, bureau des médiations. Une petite force d'interposition de 22 000 casques bleus, dans les rizières de l'arrière-pays khmer ? Tout de suite... ou enfin presque !

Les Yougoslaves pulvérisent dans le sang leur ancien pays fédéral, et s'enlissent dans une guerre à la fois « civile » et « internationale » ? Et une force de l'ONU, une ! Le Conseil de sécurité se réunit, 14 000 hommes armés sont finalement promis. La résolution du 21 février prévoit un

Voir page A-4 : Les casques bleus

PERSPECTIVES/ASSEMBLÉE NATIONALE

Une reprise au rythme de l'escargot

Les coffres vides, comment Bourassa vaincra-t-il le blues de la mi-mandat ?

Michel Venne

de notre bureau de Québec

L'Assemblée nationale reprendra ses travaux mardi au rythme de l'escargot. L'ouverture d'une nouvelle session pour relancer l'appareil gouvernemental sur de nouvelles priorités, est reportée d'une semaine. À ce moment-ci, les coffres de l'État vides, on se demande encore dans la capitale, avec quoi le

premier ministre Robert Bourassa vaincra d'ailleurs le blues de la mi-mandat dont ses troupes sont affligées.

Durant les premiers jours des travaux parlementaires, à compter du 10 mars, on jettera en pâture aux députés les restes de l'automne et quelques motions : une pour féliciter les médaillés olympiques, une autre les vainqueurs du raid Harricana ; ou encore pour souligner la journée internationale des femmes, le 8 mars.

Une commission parlementaire se penchera par ailleurs, les 11 et 12 mars, sur la demande tarifaire d'Hydro-Québec. La tragi-comédie annuelle se répétera encore cette année. Hydro-Québec demande 5,9 %; la ministre de l'Énergie Mme Lise Bacon va maugréer un peu, tout en se portant à la défense de la société d'État, pour finalement lui accorder un peu moins, mais un peu plus que l'inflation.

Le premier ministre a pour sa part décidé de reporter d'une dizaine de

jours, au 19 mars probablement, et pour des raisons obscures, l'ouverture d'une nouvelle session. Une nouvelle session donne lieu à la lecture d'un discours inaugural. Ce discours énonce les nouvelles priorités du gouvernement.

En relançant l'appareil d'État vers de nouveaux objectifs, le premier ministre peut envisager vaincre le syndrome du deuxième mandat, de l'essoufflement, du blues dont souffrent ses troupes. **Voir page A-4 : Une reprise**

PATRICK GRAINVILLE
Colère

Colère
« Le sujet étant Rio de Janeiro, cinq millions d'habitants, le bordel absolu, les plus belles créatures de la terre, la musique et la danse sur le plus merveilleux tas d'ordures... il nous fallait, il fallait à Grainville au moins cela, pour nous jeter son enthousiasme à la figure. C'est réussi. »
Jacques Folch-Ribas, *La Presse*
492 pages — 34,95\$

TAHAR BEN JELLOUN
L'Ange aveugle

L'Ange aveugle
Au terme d'une longue enquête, Tahar Ben Jelloun propose ici le « roman de la mafia » en une suite de tableaux où apparaissent tous les personnages d'une des tragédies les plus singulières de ce temps.
204 pages — 19,95\$

Éditions du Seuil